RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée professionnel
Michelet

Le diplômé ne peut pas être présent à la cérémonie

Trois possibilités pour obtenir son diplôme :

- Le diplôme peut être retiré par le titulaire du diplôme auprès du secrétariat élèves :
  - en présentant obligatoirement sa pièce d'identité
  - Du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires)

- Le diplôme peut être envoyé par courrier. Le titulaire du diplôme doit adresser au Lycée Michelet :
  - un courrier de demande,
  - une copie de sa carte d'identité,
  - une enveloppe, de la taille du diplôme, avec son adresse, affranchie à 5,82 euros (tarif d'envoi en recommandé).

- Le diplôme peut être remis à une autre personne, en présentant obligatoirement :
  - sa propre pièce d'identité.
  - une procuration* signée par le titulaire du diplôme
  - une photocopie de la carte d'identité du titulaire du diplôme
  - Du lundi au vendredi de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30

*Formulaire de demande de procuration en ligne sur le site du lycée

Les diplômes non retirés seront renvoyés en juillet 2024 au rectorat.